

Bron le 03/12/2014

Monsieur Philippe NOURRY directeur général de la société AREA

Monsieur,

Lors du CHSCT du 01/12/14, le cabinet ESSOR a présenté les conclusions de son rapport sur le ressenti des techniciens et les conséquences de la mise en place de la nouvelle organisation au sein du département équipement.

La mission a été confiée à ESSOR par le CHSCT à la demande du comité d'entreprise lors de son avis.

Vous avez accepté la tenue de cette mission d'expertise que le CHSCT devait piloter conformément à la demande du comité d'entreprise.

Durant les échanges, les élus ont mis en évidence que la demande d'expertise n'a pas été respectée par le cabinet ESSOR (analyse du ressenti de TOUS les salariés, techniciens, administratifs et cadres). Or M PÉPIN, le responsable de mission d'ESSOR, a reconnu en séance que le ressenti des cadres et encadrants n'a pas été demandé. Les questions qui leurs ont été posées portaient sur la vision qu'ils avaient de l'importance du changement pour les personnels dont ils ont la charge managériale. Les élus ont pu constater que deux versions du rapport ont été rédigé et que la deuxième version a été modifiée après discussion avec la directrice de l'exploitation et M PATTYN ce qui a profondément modifié la synthèse et les conclusions du rapport d'ESSOR.

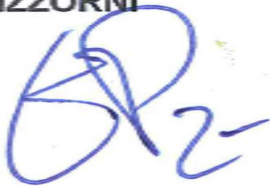
Devant ces incohérences et le non-respect de l'indépendance de la mission que le CHSCT a confié à ESSOR, nous vous demandons que :

- La présidence du CHSCT extraordinaire soit confiée à une personne neutre n'ayant pas comme la directrice de l'exploitation en charge la mission de mener avec M PATTYN la réorganisation du département équipement, ceci pour éviter tout conflit d'intérêt.
- L'arrêt du déploiement de la nouvelle organisation qui selon nos informations génèrent des risques psychosociaux importants sur les techniciens et l'encadrement, ceci au détriment de la sécurité et santé des salariés.
- Une nouvelle enquête confiée à un cabinet agréé indépendant, ce qui n'est pas, visiblement, le cas du cabinet ESSOR.
- Le respect de l'indépendance de l'instance du CHSCT qui n'est pas une chambre d'enregistrement de la direction de l'exploitation.
- L'arrêt des pressions et harcèlement à l'encontre de M SUDARA par sa hiérarchie.
- Le rétablissement d'un climat de discussion et négociation sur ce projet d'organisation du département équipement.
- La formalisation des procédures avant la mise en place de la nouvelle organisation.

Notre organisation est attachée au dialogue et au respect des instances qui doivent pouvoir, comme la loi le prévoit, travailler en toute indépendance sur les missions qui leurs sont confiées.

Nous nous réservons le droit de donner une suite sur le plan juridique à cette affaire de manipulation et de modification des informations qui doivent être honnêtes, impartiales et sincères à destination du CHSCT pour qu'il puisse se déterminer et assurer pleinement ses missions, ceci dans l'intérêt de tous les salariés.

Veillez agréer, monsieur le directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

Eric PIZZORNI**Patrick HOFMAN**

Copie : DRH, élus CHSCT, organisations syndicales.